Fédération Française des Associations et des Eleveurs de Cobayes et rongeurs de race

Siège social : 07 rue du Faubourg Poissonnière75 009 PARIS

Secrétariat général : 67 rue d'Hirson 59 186 ANOR

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 août 2024

Présents : Sébastien ALAUZET (*Union des Sociétés Avicoles du Sud Ouest*), Séverine BARBOSA (*Cavia Club France - poils longs*), Samuel BOUCHER (*Association Nationale des Eleveurs de Cobayes*), Franck CASTELLA (*Association Avicole de Haute Savoie*), Chantal LECOCQ (*Société d'Aviculture de l'Eure*), Eddy MAYEUR, Fabrice PARISET (*Société d'Aviculture de Sarrebourg et environs*).

Excusé: Nicolas LEROUX (*Cavia Club France - poils longs*).

Le président ouvre la séance à 19h00 en remerciant les personnes présentes lors de cette nouvelle assemblée générale.

1- Rapport moral par le Président (*Samuel BOUCHER*) :

Les membres du conseil d'administration ne se sont réunis qu'une seule fois depuis notre dernière assemblée générale mais le travail se fait désormais plus par échanges de mails selon les besoins. Plusieurs points importants ont été abordéslors de cette réunion ; pour plus de clarténous y reviendrons dans les points divers.

Un gros travail de refonte des règlements spécifiques à la F.A.E.C. a été mené depuis le début d'année (nationale, challenges, patronages, expertises de jeunes cobayes). Les nouveaux textes ont été validés par le conseil d'administration et mis en ligne sur notre site Internet. Ils ont pour double finalité de faciliter le recensement des demandes et d'informer/accompagner au mieux les organisateurs d'expositions.

La nouvelle configuration du concours national de la F.A.E.C., initiée en janvier dernier à EVREUX, semble être bien acceptée des organisateurs et des éleveurs. Elle proposait notamment un jugement public ouvert à tous, une durée d'exposition réduite pour les éleveurs de cobayes et un classement des 3 meilleurs sujets indépendamment de leur sexe et variété. Une expérimentation enrichissante et attractive pour les juges, éleveurs mais aussi visiteurs. Un compte-rendu a été rédigé par Eddy et est paru dans la Revue Avicole n°1776 (juillet-août 2024). La prochaine Nationale se déroulera dans les mêmes conditions les 02 et 03 novembre prochains à NEVERS.

Samuel est récemment allé juger en Suède. Cette rencontre a été l'occasion de nouer des liens entre la F.A.E.C. et les instances caviacoles suédoises, norvégiennes et finlandaises puisque les 3 pays organisaient à cette occasion leurs championnats nationaux. Un compte-rendu a été rédigé et sera publié dans la Revue Avicole n°1777 (septembre-octobre 2024)

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2- Compte-rendu financier par la trésorière (*Chantal LECOCQ*):

Chantal nous indique que le bilan financier couvre l'année 2023 et une partie de l'année 2024, l'Assemblée Générale reprenant son rythme aoûtien.

Le compte-rendu détaillé, sur la période allant du 1er janvier 2023au 27 août 2024, est présenté.

Résultat d'exercice	+ 3250.00 €

Bien que positif, le résultat d'exercice de la F.A.E.C. est à nuancer car il intègre deux dotations exceptionnelles qui n'ont pas vocation à se perpétuer :

- La contribution annuelle de la S.C.A.F.-Confédération, qui diminue années après années ;
- Le don exceptionnel de Thiérache Avicole : association avicole de l'Aisne dissoute en début d'année et qui a reversé, à parts égales, ses biens financiers aux 4 corps techniques : F.F.V., F.F.C., F.A.E.C. et S.N.C.

Le compte rendu financier est adopté à l'unanimité.

3- Compte-rendu des différents responsables :

Site internet (compte-rendu du responsable : Eddy MAYEUR) :
Le site Internet, mis à jour autant que de besoin, comptabilise environ 8000 visites sur l'année écoulée. Sans être spécialement attractif, ilpermet de retrouver rapidement toutes les informations, actualités et documents de la fédération. Les informations importantes sont parallèlement diffusées sur la page Facebook qui nous offre une bonne visibilité avec 557 abonnés.

Patronages (compte-rendu du responsable : Samuel BOUCHER):
Les demandes sont généralement accordées dès lors que les organisateurs accueillent dignement les animaux et respectent nos consignes. La refonte des règlements spécifiques devrait permettre de mieux expliquer les règles d'accueil des animaux, souvent méconnues des organisateurs.
Fabrice a récupéré les catalogues des expositions ayant obtenu le patronage de la F.A.E.C. sur la saison précédente. Il a réalisé des tableaux desynthèses qui reprennent les races, variétés, éleveurs présents ainsi que les notes obtenues. Ces comptes rendus seront mis en ligne sur le site.
Chantal nous indique qu'il reste en stock deux plaques de « patronage » (utilisées il y a quelques années lors de l'attribution d'un patronage). Elles seront attribuées sur nos deux prochaines Nationales F.A.E.C.
Fabrice se propose de reprendre la gestion des patronages et challenges, ce qui est accepté. Un changement sera fait sur le site. Samuel remercie les volontaires qui proposent d'alléger la charge des autres membres.

Adhésions (compte-rendu du responsable : Chantal LECOCQ) :
2 associations adhérentes : un club de race et un groupement caviacole. L'année 2025 verra le retour des cotisations individuelles, sujet qui sera traité dans les points divers

Commission des standards + vente des standards (compte-rendu du président : Samuel BOUCHER) :
Des échanges de mails et consultations entre les membres de la commission des standards ont permis une avancée des travaux sur la sous-classe dite « à poils coupés » chez les poils longs. Après une expérimentation de quelques années, cette sous-classe est officiellement admise au 1er septembre 2024. La nomenclature officielle a été mise à jour et diffusée.

Les ventes du recueil des standards, édition 2013, se poursuivent mais le stock s'amenuise. L'assemblée générale sollicite la commission des standards pour une révision et réédition d'un nouveau recueil.

Le recueil des standards de l'Entente Européenne est sorti en anglais. Samuel termine la traduction française et le tient à disposition de ceux qui le souhaitent. Il rappelle cependant que ce livret ne sert que pour juger dans les expositions de l'EE. A ce jour Samuel et Eddy sont les deux seuls juges français formés pour cela.

Identification(compte-rendu : Séverine BARBOSA):
79 dizaines de pastilles ont été vendues à ce jour, sur 2024. Ce nombre est assez constant malgré l'expérimentation menée sur la non-obligation de pastiller les animaux de concours.

L'expérimentation suit son cours et s'avère positive pour le moment. Malgré l'absence de données chiffrées, il nous semble revoir quelques cobayes dans les expositions. La pose du sparadrap indiquant le numéro de cage convient mieux aux éleveurs. La pédagogie doit être renforcée pour conseiller/accompagner les éleveurs dans leurs pratiques (choix du sparadrap, positionnement, dimensions, etc.).

Cette année, nous allons expérimenter une commande des pastilles plus tôt que d'habitude pour faciliter la distribution par les sociétés avicoles qui aiment les avoir en fin d'année à l'avance. En effet, les sociétés commandent généralement les identifiants (bagues, cartes d'origines) dès la fin de l'été pour en assurer une distribution avant le début d'année suivante.

Cartes de jugements (Responsable : Patrick CHAUVELOT):
Rien à signaler. La grande majorité des cartes continuent d'être vendues par la F.F.C.Parties intégrantes du recueil des standards, tous les modèles de cartes seront revus et un état du stock restant devra être connu au plus

vite et au maximum avant l'édition du prochain recueil.

Relations avec les clubs (compte-rendu du responsable : Eddy MAYEUR):
Les relations avec les clubs sont limitées puisqu'il n'existe plus que deux clubs/groupement (CCF et ANEC). Pour autant, le CCF-poils longs travaille en étroite collaboration avec la commission des standards.Les échanges sont constructifset bénéfiques aux races concernées.

Entente Européenne (compte-rendu : Samuel BOUCHER / Eddy MAYEUR):
Samuel et Eddy continuent de participer, à leurs frais et autant que possible, aux activités de la section cobaye de l'Entente Européenne. Dans ce cadre, ils se sont notamment rendus au séminaire des juges caviacoles qui s'est déroulé à AFFLIGEM (Belgique) en novembre dernier. Samuel y a notamment validé son statut de juge européen cobayes. La France est donc dorénavant dotée de deux juges européens caviacoles(Eddy avait validé ce statut lors du séminaire de 2019 à NITRA, en Slovaquie), ce qui est plutôt rare.
Le séminaire 2024 se déroule ce 05 octobre à HORSENS (Danemark), dans le cadre du championnat européen cobayes. Pour raison d'incompatibilité d'agendas, la France n'y sera pas représentée.

4- Modification des statuts:

Suite à la réunion du conseil d'administration du 04 avril dernier où il a été décidé de reprendre les individuels, les statuts ont été révisés. Dès lors qu'il est fait mention, dans les présents statuts, des associations d'éleveurs de cobayes ; il a été ajouté « et/ou éleveurs individuels ».

Par ailleurs la dénomination même de notre Fédération a dû être modifiée, passant de « Fédération Française des Associations d'Eleveurs de Cobayes et rongeurs de race », à « Fédération Française des Associations et des Eleveurs de Cobayes et rongeurs de race »,

A noter que le règlement intérieur sera à revoir prochainement par le conseil d'administration afin d'intégrer les individuels.

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité et sera soumise aux services de la Préfecture de Police de PARIS.

5- Demande d'agrément :

Nous n'avons pas reçu de nouvelle demande d'agrément sur la période écoulée.

6- Elections statutaires :

Conformément aux statuts en vigueur, le renouvellement du conseil d'administration (CA) se fait par tiers. Le tiers sortant est constitué de Séverine BARBOSA, Patrick CHAUVELOT, Nicolas LEROUX et Patrice MORGALLET.

On procède au vote ; il en découle le résultat suivant :

Inscrits : 2 / Votants : 2 / Bulletin nul : 0

Séverine BARBOSA	2 voix
Patrick CHAUVELOT	2 voix
Nicolas LEROUX	2 voix
Patrice MORGALLET	2 voix
Bulletin nul	0

Sont donc élus : Séverine BARBOSA, Patrick CHAUVELOT, Nicolas LEROUX et Patrice MORGALLET.
Franck CASTELLA et Fabrice PARISET, qui avaient été cooptés l'an dernier et pour une durée d'un an, sont nommés membres du CA.

Le Conseil d'Administration se retire et élit en son sein :

Président : Samuel BOUCHER
Vice-président : Eddy MAYEUR
Secrétaire général : Eddy MAYEUR
Secrétaire adjoint : Fabrice PARISET
Trésorière générale : Chantal LECOCQ

Trésorière adjointe : Séverine BARBOSA
Membre : Patrice MORGALLET
Membre : Nicolas LEROUX
Membre : Patrick CHAUVELOT
Membre: Franck CASTELLA

7- Point diverses :

a) Intégration des individuels

En complémentarité du développement des clubs de race et/ou groupement caviacoles, le conseil d'administration a décidé dans sa réunion du 04 avril dernier d'intégrer et de fédérer les personnes physiques, communément appelés « individuels ».Cette intégration va permettre à la F.A.E.C. de fédérer/recenser les associations mais aussi les éleveurs individuels jusqu'à présent isolés en raison de l'absence de clubs/groupements actifs. Ils se dispersent et se divisent alors que notre organisme a vocation à fédérer, rassembler.

b) Concours national

Conformément à la réunion du conseil d'administration du 04 avril dernier, le concours national dit « Nationale F.A.E.C. »est annualisé et organisé sous un format plus pédagogique : jugement public, classement des 3 meilleurs sujets indépendamment de leur sexe/variété, durée réduite pour les éleveurs et animaux.Les clubs de race, lorsqu'ils existent, sont toujours invités à y organiser leur Championnat de France.Les sociétés qui le souhaitent peuvent soumettre leur candidature via le règlement spécifique mis en ligne sur notre site.

c) Concours régionaux

Afin d'éviter l'organisation « sauvage » de challenges régionaux et de donner une réelle valeur ajoutée à ces rencontres d'éleveurs, le conseil d'administration (dans sa réunion du 04/04/2024) a décidé de reprendre la gestion des attributions des challenges régionaux F.A.E.C., toutes variétés confondues.Les clubs de race, lorsqu'ils existent, peuvent toujours organiser des rencontres régionales spécifiques aux races/variétés qu'ils patronnent. Les sociétés qui le souhaitent peuvent soumettre leur candidature via le règlement spécifique mis en ligne sur notre site.
Fabrice se propose de prendre en charge l'attribution des patronages et challenges. L'assemblée générale accepte de lui confier cette mission.

d) Formation des juges

La problématique des juges cobayes en France ne date pas d'hier. Tantôt autorisés (statut au 1er janvier 2017), tantôt habilités, tantôt spécialisés… les organisateurs s'y perdent et les effectifs sont en baisse. Plusieurs constats simplesont été posés lors de la réunion du conseil d'administration du 04 avril :

- Comme pour toutes les autres espèces, les cobayes de concours doivent être jugés par des Juges spécialisés et expérimentés, ayant une appétence et une connaissance avérées pour l'espèce.
- Les éleveurs de cobayes sont souvent éloignés du monde du « petit-élevage » et parmi eux certains ne peuvent accéder au statut de juge car ils n'élèvent pas de lapins (condition *sine qua non* pour devenir Juge cobaye à ce jour : devenir Juge lapin et se spécialiser ensuite).
- La F.A.E.C. doit tenir compte des difficultés rencontrées par les sociétés avicoles mais également des attentes des éleveurs, y compris les plus chevronnés.

Par conséquent et suite à de nombreux échanges la F.A.E.C. souhaite proposer à l'Association Nationale des Juges Cunicoles et Caviacoles (A.N.J.C.C.) l'ouverture d'une nouvelle session de formation de Juges cobayes ouverte :

- aux juges cunicoles qui le souhaitent et ayant le profil requis.
- aux éleveurs de cobayes qui le souhaitent et ayant le profil requis.

Une demande va être formulée en ce sens au Président de l'A.N.J.C.C. et les modalités, prérequis et contenus de formation seront définis d'un commun accord entre les deux organismes.

e) <u>Cotisations</u>

Suite à l'intégration des individuels, il s'avère nécessaire de fixer deux montants de cotisation. Après échanges les cotisations 2025 sont fixées comme suit :

- Cotisation « association » : 35,00 € + 0.50 € par éleveur adhérent (liste à fournir lors du paiement de la cotisation)
- Cotisation « éleveur individuel » : 20,00 €

Ces montants sont votés et acceptés à l'unanimité.

Plus aucune question n'étant soulevée, le Président remercie les participants et clôt la séance à 21:15.

Le 27 août 2024,

Le président	**Le secrétaire**
Samuel BOUCHER	**Eddy MAYEUR**